



Achat et couple fragile

Par Fleur1980

Bonjour,

Je me permets de poster ici car j'ai besoin de vos conseils.

En fait, notre propriétaire nous propose d'acheter l'appartement que nous louons actuellement, à un prix très attractif. Nous avons décidé de l'acheter, sans hésitation aucune (nous habitons Lyon et les loyers y sont très chers).

Néanmoins, le souci que nous rencontrons est que notre couple bat de l'aile (relation de 15 ans)...on ne sait pas si cela va durer ou pas. D'où le fait que nous hésitons à acheter à deux. Nous essayons de poser le pour et le contre mais on a du mal à se faire une idée....quelles conséquences si on achète à 2 et qu'on se sépare par exemple 2 ans après? Et si on restait le restant de notre vie ensemble, quels inconvénients qu'un seul de nous deux ait acheté? En bref...vu la situation vaut-il mieux acheter seul ou à deux? nous somme preneurs de tout conseil extérieur. Merci beaucoup.

Par ESP

Bonsoir

A la lecture de votre sujet, on aurait tendance à vous dire...si vous n'êtes pas mariés, n'achetez pas en indivision, sauf si chacun a les moyens de racheter la part de l'autre en cas de séparation.

Si l'un d'entre vous a les moyens d'acheter seul, c'est quand même mieux.

Si vous êtes mariés, sous quel régime ?

Par Fleur1980

On est pacés...

Niveau moyens ça devrait passer de justesse si l'un de nous deux achète seul.

Par ThibaltePo

Bonjour, je me permets de vous répondre, vous faites ce que vous voulez de mon avis évidemment : en fait si vous êtes mariés, pas de soucis, sinon achetez seul. Je vois bien la situation dans laquelle mon conjoint est avec son ex, elle fait trainer la démarche de transfert de crédit (en ne donnant pas le document de désolidarisation), alors que c'est lui qui paie tout, ils se sont séparés après 16 ans de vie commune, après pas mal de soucis ... Elle est repartie vivre chez ces parents, et lui a gardé la maison, mais si vous n'avez pas la possibilité de trouver un logement, il vaut mieux vous sécuriser au maximum.

En vous souhaitant une bonne journée,

Par ESP

Chaque cas est particulier.

Pour celui-ci, il est traité ailleurs...

[url=https://www.forum-juridique.net/immobilier/propriete/separation-et-rachat-de-soulte-t21149.html]https://www.forum-juridique.net/immobilier/propriete/separation-et-rachat-de-soulte-t21149.html[/url]